

**Discours de Jean-Marie CARRIER, Député permanent  
en charges des Affaires sociales et hospitalières.  
« Violences conjugales : décoder la spirale »  
14 décembre 2005**

---

Mesdemoiselles,  
Mesdames,  
Messieurs,

Je suis ravi d'ouvrir cette journée de sensibilisation sur le thème des violences conjugales. Un thème difficile qui comporte des réalités souvent vicieuses et sournoises. Les scénarios de la violence conjugale sont multiples : ils ont mille et un visages. Des situations où s'entremêlent douleurs, angoisses, injures, insultes, humiliations mais aussi amour et regrets. D'où la complexité du phénomène.

Beaucoup de personnes, majoritairement des femmes mais aussi des hommes, sont confrontées à l'une ou l'autre forme de violence physique, sexuelle ou psychique. Cette violence se produit souvent au sein de la famille et est généralement commise par le ou la partenaire. Être confronté à la violence conjugale est une expérience traumatisante qui entraîne de lourdes conséquences et des problèmes spécifiques nécessitant une approche spéciale et une attention particulière.

Des aides et des structures existent pour écouter les victimes, pour les soutenir dans leurs différentes démarches judiciaires, pour les assister si elles décident de quitter le foyer familial, de porter plainte ou de quitter leur conjoint. Tout ceci vous sera expliqué plus en détail, dans quelques instants, par les différents interlocuteurs qui participent à cette journée.

De manière plus concrète, au sein de mon Département des Affaires sociales et hospitalières, le service Egalité des Chances tente, par différentes manières, de développer des projets de lutte contre les violences faites aux femmes et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes à tous les niveaux de la société.

Une des missions du service Egalité des Chances est donc la sensibilisation des acteurs de terrain à la problématique des violences conjugales. Plusieurs actions sont d'ailleurs menées actuellement.

C'est le cas d'une formation sur le thème de la violence conjugale qui est en cours depuis le mois de septembre auprès des trois zones de polices de l'arrondissement d'Arlon. Pour les autres arrondissements, des rendez-vous seront fixés d'ici la fin de l'année. Saviez-vous que 85% des interventions de la police concernent des violences conjugales ? C'est la raison pour laquelle nous avons proposé une formation à l'ensemble des zones de police de la Province de Luxembourg. En effet, les policiers sont des personnes ressources en matière de violences conjugales autant au niveau d'urgence qu'à celui de suivi de dossiers. Cependant, ils n'ont pas toujours les outils nécessaires pour intervenir de façon optimale.

**Une première partie** de la formation est consacrée à un temps de parole, en sous-groupes, pour les policiers.

Ceux-ci ont la possibilité de s'exprimer sur leur réalité de terrain et sur les difficultés qu'ils rencontrent avec les situations de conflits conjugaux.

**En seconde partie**, ils ont l'occasion de voir la pièce de théâtre « Danse Léa », création collective du Service Egalité des Chances et de l'ASBL Alvéole ou le film « Ne dis rien » d'Iciar Bollain.

La formation se termine par une information théorique sur la violence conjugale.

J'aimerais faire une parenthèse sur cette pièce de théâtre.

« Danse Léa » est, comme je l'ai dit, une création collective sur le thème de la violence conjugale.

Cette pièce est écrite et jouée par des femmes qui ont vécu directement cette violence.

Le spectacle veut, avant tout, mettre l'accent sur les violences psychologiques, celles qui ne laissent pas de trace apparente.

Ces six femmes sont en quelque sorte le porte-parole de toutes les victimes.

La pièce tourne actuellement un peu partout dans la Province et si vous souhaitez l'utiliser et la programmer, n'hésitez pas à prendre contact avec le service Egalité des Chances.

Pour en revenir à la formation des policiers, un bilan sera réalisé en mars 2006 sur base des informations récoltées auprès des policiers.

Cette synthèse pourra déboucher sur des actions concrètes qui répondront à des attentes et à des besoins de la part des victimes et des policiers.

De précieuses informations se dégagent déjà dont la nécessité de créer des endroits d'accueil d'urgence pour accueillir les victimes de violences conjugales. Je ne manquerai bien entendu pas d'y réfléchir avec mon Département et les organismes compétents en la matière.

Autre action menée par le service Egalité des Chances : la campagne du ruban blanc qui s'est déroulée du 25 novembre au 6 décembre dernier.

Le ruban blanc est le symbole d'une promesse personnelle.

Il engage celui qui le porte, sous forme de pin's, à ne jamais commettre un acte de violence envers une femme et de ne jamais cautionner ou passer sous silence des actes de violence contre des femmes perpétrés par d'autres hommes.

Après avoir sensibilisé les agents provinciaux, en 2003, ce sont les jeunes, via les AMO, qui, en 2004, ont porté ce ruban blanc.

Cette année, le projet s'est réalisé sur deux marchés de la Province de Luxembourg. Le grand public a ainsi pu être informé et sensibilisé à la violence conjugale.

À Marche et Arlon, un stand à l'effigie de la Province de Luxembourg a été installé.

Le but étant de créer le dialogue et la discussion autour de cette problématique dans une ambiance conviviale.

Toujours à propos du thème qui nous occupe aujourd'hui, la Province de Luxembourg, via mon Département, donne également son appui à des associations ou à des services comme c'est le cas aujourd'hui avec le service « Accueil des victimes » de la Maison de Justice de Neufchâteau.

Je remercie d'ailleurs Mesdames Catherine RENAVILLE et Florence JACQUET d'avoir associé la Province à cette journée de sensibilisation.

J'ose espérer que notre collaboration ne s'arrêtera pas là mais il est probablement encore trop tôt pour en parler.

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite une bonne et fructueuse journée de travail et de réflexion.

Je cède maintenant la parole à Monsieur Philippe MALAISE, psychothérapeute, conseiller conjugal et Directeur du Centre de Planning Familial de Virton.

Jean-Marie CARRIER  
Député Permanent aux affaires sociales et hospitalières